

ALFASECT FORTE SC

SUSPENSIONS CONCENTRÉES (SC) – PRODUIT LIQUIDE POUR LA LUTTE CONTRE LES INSECTES EN INTÉRIEUR

N° déclaration produit: 91353

Détenteur de l'autorisation :

SHARDA EUROPE BVBA
142 Jozef Mertensstraat
1702 Dilbeek – Belgique

Adresse de contact :

Heedstraat 58 1730 Asse – Belgique
Tél. : +32 (0)2 466 44 44

Composition : Alpha-cyperméthrine (CAS n° 67375-30-8) 1,44% m/m (14,4 g/kg)
Tétraméthrine (CAS n° 7696-12-0) 0,09 % m/m (0,9 g/kg)
Excipients 100 %

PT18 – Insecticides, acaricides et produits destinés à lutter contre les autres arthropodes (lutte antiparasitaire).

Volume net:

N° de lot:

Date d'expiration:

UFI:

SC: suspensions concentrées

UTILISEZ LES INSECTICIDES AVEC PRÉCAUTION. LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

POUR UTILISATION PAR LE GRAND PUBLIC



ATTENTION

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208: Contient masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)(55965-84-9), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one(2634-33-5). Peut produire une réaction allergique.

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P103: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

P391: Recueillir le produit répandu.

P273: Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Le produit contient une substance amérissante

Traitement de surface par pulvérisation (y compris fissures et crevasses) et application localisée contre insectes rampants et volants

Organismes cibles :

Efficace contre les insectes rampants et volants à l'état adulte, notamment : blattes (*Blattella germanica*, *Periplaneta americana*), punaise de lit (*Cimex lectularius*), tique du mouton (*Ixodes ricinus*), fourmis (*Lasius niger*, *Monomorium pharaonis*), pou rouge des volailles (*Dermanyssus gallinae*), petit ténébrion des volailles (*Alphitobius diaperinus*), mouches (*Musca domestica*, *Stomoxys calcitrans*), guêpe germanique (*Vespula germanica*), moustiques (représentants des genres *Anopheles*, *Aedes* et *Culex*).

Domaine d'utilisation : Intérieur

- Bâtiments résidentiels (maisons, appartements).

- Bâtiments d'élevage et de reproduction animale.

Dose et fréquence d'application :

Diluer 1 ml de produit dans 100 ml d'eau pour traiter une surface de 2 m². Appliquer la solution prête à l'emploi à raison de 50 ml par m². Maximum 2 applications par an. Intervalle minimal : 2 mois
Efficacité résiduelle : 8 semaines.

Instructions d'utilisation :

Lire attentivement l'étiquette ou la notice avant emploi et respecter toutes les instructions.

La solution diluée doit être appliquée à l'aide d'un pulvérisateur manuel adapté, muni d'une lance ou d'une extension permettant de cibler précisément la zone à traiter.

Appliquer 100 ml de solution prête à l'emploi pour 2 m².

Interdire l'accès aux tiers jusqu'au séchage complet des surfaces.

Ne pas appliquer sur des surfaces soumises à un nettoyage humide régulier.

Ne pas utiliser sur les chats ni sur des objets destinés aux chats.

Ne pas dépasser 2 applications par an.

Ne pas appliquer directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, aliments pour animaux, eau potable ou boissons, ni sur des surfaces ou ustensiles en contact direct avec ceux-ci.

En cas de persistance de l'infestation, faire appel à un professionnel.

Utilisation dans les bâtiments résidentiels :

Insectes volants - Identifier les zones de repos habituelles des insectes et appliquer en traitement localisé : encadrements et pourtours de fenêtres, rebords, murs, plafonds (zones non nettoyées régulièrement).

Insectes rampants et arachnides - Appliquer dans fissures et crevasses (bande de 10 cm) sur surfaces peu nettoyées : derrière/sous réfrigérateur, four, chauffe-eau, etc.

Ne pas traiter matelas, linge de lit ni oreillers.

Usage en bâtiments d'élevage et de reproduction animale

Appliquer après nettoyage complet et avant introduction des animaux. Pulvériser cages, boîtes, perchoirs, solives, rebords de fenêtres, tuyauteries, sols. Accorder une attention particulière aux fissures, angles et interstices.

Ne pas utiliser si l'exposition aux stations d'épuration ou un rejet direct vers les eaux de surface ne peut être évité.

Mesures de gestion des risques :

Il est recommandé de porter des gants de protection.

Tenir les chats éloignés des surfaces traitées (l'alpha-cyperméthrine peut provoquer des réactions graves chez le chat).

Tenir compte du cycle biologique et des caractéristiques des insectes cibles afin d'adapter le traitement. Cibler en particulier le stade le plus sensible du nuisible, le moment optimal d'application ainsi que les zones à traiter. Alternier les produits contenant des substances actives à modes d'action différents afin de limiter le développement de résistances au sein des populations. Informer le distributeur en cas d'inefficacité du traitement. Contrôler régulièrement les zones traitées.

NE PAS utiliser ce produit pour traiter les animaux contre les insectes.

Traitement spécifique contre les punaises de lit

Application uniquement sur zones restreintes non nettoyées régulièrement : sommier, pieds du lit, sous meubles, plinthes, derrière la tête de lit, mur derrière le lit, fissures et crevasses.

Usage en bâtiments d'élevage et de reproduction animale

Éviter toute application en présence d'animaux. Dans la mesure du possible, évacuer les animaux des locaux avant traitement ou protéger les cages au moyen d'une bâche plastique.

Assurer une ventilation adéquate pendant et après l'application. Maintenir les personnes et les animaux à l'écart des zones traitées jusqu'au séchage complet des surfaces.

Limiter autant que possible tout contact des animaux avec les surfaces traitées. Pour la lutte contre les insectes volants, appliquer le produit à une hauteur supérieure à 1,5 m.

Retirer la litière avant application.

Protéger toutes les surfaces et installations susceptibles d'entrer en contact avec des aliments pour animaux ou de l'eau de boisson. Recouvrir les réservoirs et bassins d'eau avant traitement. Les protections mises en place doivent assurer une couverture complète et être imperméables aux fumées, aux particules fines et aux gouttelettes.

Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement :

Effets directs ou indirects susceptibles de survenir :

Une intoxication peut entraîner les symptômes suivants : paresthésie pouvant être marquée au niveau de la peau et des yeux ; irritation des yeux, de la peau et des muqueuses ; irritation respiratoire avec toux après inhalation ; risque d'œdème pulmonaire ; agitation, troubles gastro-intestinaux ; tremblements, vertiges, céphalées ; léthargie, vomissements, douleurs abdominales ; contractions musculaires, nausées, perte de connaissance.

Instructions de premiers soins :

EN CAS D'INHALATION : En cas d'apparition de symptômes, contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. En présence de symptômes : appeler immédiatement le 112 / les services d'urgence. En l'absence de symptômes : contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Information destinée au personnel de santé : Mettre en œuvre les mesures de soutien vital si nécessaire, puis contacter un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS DE CONTACT CUTANÉ : Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer abondamment la peau à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT OCULAIRE : Rincer soigneusement à l'eau en cas de symptômes. Retirer les lentilles de contact si possible. Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

L'alpha-cyperméthrine peut provoquer une paresthésie (sensation de brûlure ou de picotement cutané sans lésion visible). Si les symptômes persistent : consulter un médecin.

EN CAS DE CONSULTATION MÉDICALE, CONSERVER À DISPOSITION L'EMBALLAGE OU L'ÉTIQUETTE ET CONTACTER LE CENTRE ANTIPOISON.

L'alpha-cyperméthrine est toxique pour les chats. En cas d'exposition, consulter immédiatement un vétérinaire et lui présenter l'emballage.

Mesures d'urgence visant à protéger l'environnement :

Précautions : Empêcher toute contamination des eaux superficielles ou souterraines, des égouts ou des réseaux de drainage. Mettre en place des dispositifs de confinement (barrières, obturation des avaloirs).

Informers les autorités compétentes en cas de fuite importante ou de déversement dans les réseaux d'eaux ou d'assainissement.

Confinement et nettoyage : Absorber le produit répandu à l'aide d'un matériau inerte (sable, kaolin, etc.). Collecter les déchets dans des récipients adaptés en vue de leur élimination en tant que déchets dangereux.

Numéro d'urgence 24h/24 :

Centre Antipoison :

Conditions de stockage et durée de conservation du produit :

Conserver le produit dans son emballage hermétiquement fermé, dans un local frais, sec et correctement ventilé. Éviter toute exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Protéger de l'humidité. Entreposer les récipients de manière à permettre une circulation d'air adéquate. Ne pas stocker avec des agents oxydants, des bases fortes (solutions caustiques) ou des acides. Ne pas entreposer à proximité de denrées alimentaires, boissons ou aliments pour animaux. Contrôler régulièrement l'état des stocks. Durée de conservation : 2 ans

Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage :

La solution insecticide diluée ne doit jamais être conservée et doit être éliminée conformément à la réglementation locale en matière de déchets. Préparer une solution fraîche pour chaque application. Les emballages vides, reliquats de produit, eaux de lavage et déchets générés lors de l'application sont considérés comme des déchets dangereux. Déposer les emballages dans les filières de collecte prévues ou les remettre à un opérateur agréé pour la gestion des déchets dangereux, conformément au système de responsabilité élargie du producteur. Les autres déchets doivent être confiés à un établissement agréé pour les déchets dangereux, conformément à la réglementation en vigueur.

Coder les déchets conformément à la Décision 2014/955/UE.

IMPORTANT

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases les traitements selon les bonnes pratiques, en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers pouvant intervenir et échappant à notre contrôle, tels que le type de matériel utilisé, les conditions d'application, les mélanges de produits, etc. Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine.